

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)****Séance du 11 Avril 2024**

Date de  
convocation :  
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents** :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M ANDRIO Franck  
M. MERCIER Thierry  
Mme VONNER Isabelle  
M. BARBIER Olivier.  
Mme HAM Emmanuelle  
M. GIOAN Aimé

**Excusés avec procuration** :

- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel
- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame GIGNOUX Laure a donné Mme HAM Emmanuelle

**Absente excusée** : Madame PERNOT Chantal

**Absent** : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame HAM Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11  
Pouvoirs : 6  
Votants : 17

AR Prefecture  
**POINT 4 BUDGET PRIMITIF 2024**

006-210600060-20240411-2024\_04\_04-DE  
Reçu le 15/04/2024

Monsieur le Maire, présente le rapport d'activité 2023 et les orientation budgétaires 2024.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1 et suivants ;

**Vu** l'instruction M57 applicable aux communes,

**Considérant** que ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

**Considérant** les précisions de la balance suivantes :

- Section de fonctionnement 4004 634.67 € en dépenses et en recettes.
- Section investissement : 4 091 299.65 € en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2024 de la commune conformément aux orientations présentées en commissions des finances et au rapport d'orientations budgétaires en annexe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1- D'approuver le Budget primitif 2024.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 avril 2024



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE